

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	Arts, Lettres, Langues					M2
Mention :	Traduction et interprétation					
Parcours :	Traduction multimédia					
Volume horaire étudiant :	42 h	150 h	0 h	0 h	h	350 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais		Aux 42h et 150h s'ajoutent des travaux d'encadrement et de recherche (80h), des examens et soutenances (30h) et des conférences et bilans d'expérience (48h).	

PARCOURS ALTERNANT

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Laurent GAUTIER laurent.gautier@u-bourgogne.fr	Secrétariat pédagogique : Karine DUTHU Bureau 166B ☎03.80.39.56.11 secretariat.lea.master@u-bourgogne.fr Scolarité : Valérie CHAPOTOT Bureau 166A ☎ 03.80.39.56.74 scolarite.lea@u-bourgogne.fr <i>Les contrats de professionnalisation sont régis par le SEFCA (03.80.39.51.80)</i>
Composante(s) de rattachement :	UFR Langues et Communication

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation T2M vise à offrir à des étudiants titulaires d'une licence LEA ou d'un autre diplôme de niveau L, sous réserve de la maîtrise active et de même niveau de 2 langues vivantes étrangères, une spécialisation dans les domaines de la traduction audiovisuelle – dans ses diverses formes – et de la localisation de produits multimédias, qui constituent 2 niches sur le marché actuel de la traduction professionnelle.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les titulaires du master T2M auront vocation à intervenir prioritairement en tant que :

- Traducteur de l'audiovisuel (sous-titrage, synchronisation, audiodescription)
- Localisateur multimédias
- Traducteur spécialisé

Ils pourront par ailleurs intervenir dans des secteurs comme les industries de la langue, la gestion de corpus multilingues et l'interprétariat de liaison.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

NB : La mention des langues A/B/C reprend la nomenclature propre aux formations en traduction, la « Langue A » indiquant la langue maternelle présumée de l'étudiant (et donc le français pour un étudiant français). La « Langue B » et la « Langue C » indiquent les autres langues de travail. L'anglais figure obligatoirement dans la combinaison de langues.

En M2, la maîtrise des deux langues de travail (B et C), en plus de la langue maternelle (A), est supposée acquise. Les enseignements portent donc exclusivement sur les compétences professionnelles attendues de traducteurs spécialisés dans les domaines de l'audio-visuel et de la localisation.

Compétences techniques: Maîtrise des outils informatiques de l'environnement du traducteur (bases de données terminologiques, mémoires de traduction, compilation, alignement et exploitation de corpus), maîtrise des langages propres à la localisation et au sous-titrage, connaissance du fonctionnement du marché de la traduction professionnelle

Compétences traductologiques: Maîtrise des techniques de traduction audiovisuelle et de localisation, maîtrise des différentes étapes du processus de traduction professionnelle, initiation à l'interprétariat.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ de plein droit :

avec une première année de Master Traduction Multimédia, la sélection pour la formation se faisant à l'entrée du Master 1.

■ sur dossier :

les étudiants titulaires d'une première année de Master mention « Traduction et interprétation », LEA, LLCE ou Sciences du langage pourront candidater sous réserve d'un niveau de langues actif suffisant dans au moins 2 des langues étrangères proposées et surtout de connaissances suffisantes du domaine de la spécialité. L'entrée sera soumise à une épreuve spécifique, et uniquement en fonction de la capacité d'accueil.

Les modalités et dates de candidature seront publiées sur le site de la formation : <http://blog.u-bourgogne.fr/mastert2m/>.

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

NB : Le parcours alternance est ouvert aux étudiants de nationalité française, ou disposant d'une autorisation de travail pour l'intégralité du contrat de professionnalisation (un titre de séjour étudiant n'est en général pas suffisant). Pour plus de renseignements, prendre contact avec le SEFCA.

Organisation et descriptif des études :

■ Certains cours à très petits effectifs pourront être mutualisés avec des cours de Master 1.

■ Sauf indication explicite, les cours sont susceptibles d'être dispensés et évalués en français ou en anglais.

SEMESTRE 3

UE1	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Outils et environnement du traducteur multimédia	Introduction à la terminologie et aux bases de données terminologiques	7		12		12		CC		1	1
	Gestion de sites internet	27		12		12		CC		1	1
	Introduction au traitement de corpus électronique	7/27		12		12		CC		1	1
TOTAL UE				36		36	6				1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Localisation	Introduction aux techniques de localisation	11, 12, 14	12			12					
	Localisation - anglais	11		18		18		CC		1	1
	Localisation langue B/C	12, 14		18		18		CC		1	1
TOTAL UE			12	36		48	6				1

UE3	discipline	CNU	C M	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Traduction audiovisuelle	Techniques et stratégies de traduction audiovisuelle	11, 12, 14	12			12					
	Traduction audiovisuelle - anglais	11		18		18		CC		1	
	Traduction audiovisuelle – langue B/C	12, 14		18		18		CC		1	
TOTAL UE			12	36		48	6				1

UE4	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Traduction écrite spécialisée	Traduction spécialisée - anglais	11		18		18		CC	1		1
	Traduction spécialisée – langue B/C	12, 14		18		18		CC	1		1
TOTAL UE				36		36	6				1

UE5	Discipline	CNU	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾	coef CT	coef CC	total coef
Connaissances du monde professionnel	Interventions professionnelles extérieures		18					CC spécifique au parcours alternant		1	1
	Missions professionnelles (Encadrement projets JAT2M)			6							
TOTAL UE			18	6		24	6				1

TOTAL S3						192	30				
-----------------	--	--	--	--	--	------------	-----------	--	--	--	--

SEMESTRE 4

Parcours alternance - présence en entreprise	CNU :		ECTS	Type éval	total coef
<u>Note d'alternance :</u> La note d'alternance sera rédigée dans la langue B ou C de l'étudiant en fonction de l'entreprise et de l'encadrement proposé par l'Université. Elle sera accompagnée d'un résumé en français en français destiné notamment à l'entreprise d'accueil. Seuls les étudiants internationaux n'ayant pas effectué leur parcours antérieur en France pourront rédiger leur note en français. Des consignes précisant le volume et la nature du travail attendu sont disponibles sur le site de la formation : http://blog.u-bourgogne.fr/mastert2m/documents . La note sera intégralement traduite dans l'autre langue étudiée.				Note d'alternance + soutenance (Encadrement spécifique défini par le SEFCA)	3
				Note traduite	1
TOTAL S4			30		1

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université :

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

 ● **Sessions d'examen**

Une session d'évaluation est prévue :

- Les dates et modalités de contrôle sont fixées en fonction de chaque cours. Les dossiers et autres éléments demandés sont à rendre à la date définie par l'enseignant, au plus tard au début de la période de présence continue en entreprise. Aucune session de rattrapage n'est prévue pour les cours du 1^{er} semestre.
- La soutenance aura lieu obligatoirement en septembre, dans la langue dans laquelle est rédigée la note d'alternance, devant un jury d'au moins deux universitaires. Le tuteur en entreprise y sera convié également.

 ● **Règles de validation et de capitalisation :**
Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.